

République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 04 mars 2025

Délibération N° DE_008_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	8	8
Date de la convocation : 26/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, DANIEL GINIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Acquisition des parcelles 000 B 2 et 688

Madame le maire propose au conseil municipal d'acquérir les parcelles suivantes :

- 000 B 2 – Lieu-dit « Meyssognal » d'une contenance de 3 ha 42 a 90 ca
- 000 B 688 – Lieu-dit « les salles » d'une contenance de 31 a 71 ca

L'acquisition se fera au prix de UN EURO (1,00€) par parcelle soit DEUX EUROS (2,00€). Ces parcelles appartiennent à Monsieur LACROIX Jean-Yves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles 0000 B 2 et 688 au prix d'un euro la parcelle soit un total de deux euros
- **DECIDE** de prendre en charge les frais inhérents à l'acquisition
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer l'acte authentique en la forme administrative ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance



DANIEL GINIER
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 05/03/2025
Date de réception de l'AR: 05/03/2025

007-210701470-DE_008_2025-DE
A G E D I

